

Plateforme d'assistance et d'orientation du guichet unique formalités

Le porteur

Direction générale des entreprises (DGE) / Mission interministérielle pour la simplification et la modernisation des formalités d'entreprise

Le résumé du projet

Au 1^{er} janvier 2023, dans le cadre de la loi PACTE, la totalité des 5 millions d'entreprises françaises devra recourir à un guichet unique en ligne pour toutes leurs formalités (création, modification, cession...). Réussir ce passage au 100% numérique nécessite de réinventer les modalités d'accompagnement des déclarants. Le projet a pour ambition d'adosser à ce guichet unique une plateforme d'appui et d'assistance numérique personnalisée, qui offrira aux entreprises l'autonomie la plus complète dans la réalisation de leurs démarches.

Les bénéfices du projet

Le projet profitera aux 5 millions d'entreprises françaises qui réalisent plusieurs millions de formalités chaque année (4 millions en 2019). Il offrira une assistance disponible 24h/24 et 7j/7, capable d'accompagner un nombre important d'entreprises en simultané.

Le projet permet de recentrer l'action d'agents traitant des formalités sur des activités à plus forte valeur ajoutée.

Le montant accordé

1 182 875 €